



Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 3 mai 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2017

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,
vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 2 abstentions, par la commission des Finances le 19 avril 2018,
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 13 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions,

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 40'827'158.25 aux charges et de CHF 45'622'080.03 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 4'794'921.78.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 3'722'497.90 aux dépenses et de CHF 1'911'012.20 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'811'485.70.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 1'811'485.70 par l'autofinancement à raison de CHF 17'018'407.90 au moyen de la somme de CHF 4'542'443 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 7'681'043.15 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 4'794'921.78.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 4'794'921.78 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 135'154'652.98 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 93'343'646.59
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>CHF 41'811'006.39</u>
Total de l'actif	CHF 135'154'652.98

et au passif un montant de CHF 135'154'652.98 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 1'987'987.68
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 4'595'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'228'848'15
- Provisions (nature 24)	CHF 10'761'597.43
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 16'077'541.66
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 100'503'678.06</u>
Total du passif	CHF 135'154'652.98

- Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à CHF 12'600'000.00.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 25 juin 2018.

Chêne-Bougeries, le 14 mai 2018